

Commune de Les Mollettes

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Étaient présents

Mesdames et Messieurs Jean-Claude NICOLLE, Bernard ROCIPON, Christophe ROBERT, Alain PROPHETE, Sabrina AROLD, Charlotte CHAUTEMPS, Mathilde DAPSENS, Christian LAMOURELLE, Christophe MAZON, Prescilla NOEL, Gilles RIGHETTO, Angélique ROZE, Frédéric SALOMON,

Étaient excusé : J.P. BOUNHOURE

Date de convocation : 11/05/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : B.ROCIPON.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15.

- 1) Approbation du PV du précédent conseil municipal du 13/04/2023
- 2) Décisions modificatives BP 2023 (construction cantine et éclairage public)
- 3) Questions diverses

Monsieur le Maire demande au CM de rajouter à l'ordre du jour, en questions diverses :

- Délibération pour l'exécution des travaux de sécurité de la traversée de la commune, et ce afin de présenter un dossier de demande de subvention au FDEC, à la DETR et à la Région. Monsieur le Maire soumet la question au vote. Le conseil municipal à l'unanimité adopte le principe de mettre cette question à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DUPROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Monsieur le Maire soumet cette approbation au vote du CM. A l'unanimité le CM approuve le PV de la séance du 13/04/2023

2) DECISION MODIFICATIVE BP 2023

Monsieur le Maire propose une décision modificative au BP 2023 pour régler les dernières factures de construction du restaurant scolaire et le projet de transformer un éclairage public obsolète en un éclairage public plus soucieux d'économies d'énergie. Il convient de prendre la décision modificative 01/2023 pour régler les dépenses de construction du restaurant scolaire et les dépenses pour l'éclairage public :

Section Investissement

Dépenses

231/23 + 200 000 €

21538/21 + 25 000 €

Recettes

021 + 225 000 €

Section fonctionnement

Dépenses

023 + 225 000 €

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition de décision modificative Le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité.

Une délibération est prise.

3) QUESTIONS DIVERSES

- Comme l'a demandé Monsieur le Maire en début de séance, il y a lieu de prendre une délibération concernant les demandes de subvention au titre des travaux de sécurité de la RD 202 et ce, auprès de l'Etat et de la Préfecture.

Ces travaux sont prévus pour une exécution en 3 tranches pour un montant prévu de 215 900 € HT, soit 259 080 € TTC ;

Cette estimation sera soumise au Département (FDEC), Etat (DETR) et Région.

Le CM souhaite une subvention la plus élevée possible pour finaliser ces travaux.

Une délibération est prise.

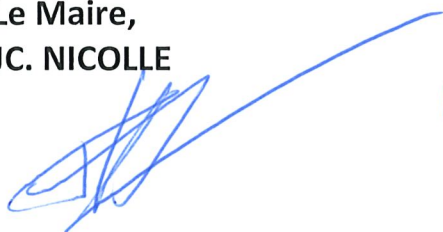
- Au titre des questions diverses, Monsieur le Maire fait le point sur la fin des travaux du restaurant scolaire. Mr Bernard ROCIPON apporte des précisions concernant ces travaux et en relation avec l'architecte, les comptes seront clos dans la semaine du 22 mai 2023.
- Monsieur le Maire fait part d'une rencontre avec le représentant de la mutuelle « ENTRE NOUS », mutuelle qui se propose d'informer les habitants, et pas seulement, de la commune pour proposer une mutuelle dite

« communale » à la disposition de ceux qui seraient intéressés. Les élus rencontreront les représentants de cette mutuelle afin de bien aborder les aspects juridiques liés à la mise en place de mutuelle communale. Un même dispositif est à l'ordre du jour de la commune de Chambéry. Pourquoi une telle mutuelle ? depuis 2014 un grand nombre de communes s'engage dans une action d'amélioration d'accès aux soins de leurs administrés et ce, en raison d'un constat partagé : les tarifs des contrats individuels des complémentaires santé sont élevés et en conséquence de nombreuses personnes renoncent à leur couverture santé pour des raisons financières. Une information sera faite aux administrés. Cette offre, mise à disposition par la commune n'entraînera aucun engagement financier de sa part.

- Un nouveau jeu sera installé dans la cour de l'école dans les prochaines semaines
- Monsieur le Maire propose de mettre à disposition des jardins pour les personnes qui le souhaite. Toute personne intéressée est priée de se faire connaître en mairie.
- Poteaux d'incendie : Monsieur Christian LAMOURELLE s'est chargé de procéder à un état des lieux pour estimer le bon fonctionnement des poteaux incendie sur la commune, poteaux dont le nombre est de 36. Avec une société spécialisée, un état des lieux a été effectué et ce en plein accord avec le Syndicat des Eaux de la Rochette. Au terme de ces vérifications, en accord avec le président du Syndicat des Eaux, des travaux seront programmés pour améliorer le bon fonctionnement des poteaux incendie.
- Monsieur le Maire fait part au CM de l'intention de la sté « LE PERE FRANCOIS » ETS CHOLAT de transformer son site industriel en un aménagement certes industriel mais aussi commercial et ce avec la création d'un commerce.
- Monsieur le Maire fait part de la journée d'animation et d'information RESTOS DU COEUR qui aura lieu le 24 mai à la salle des fêtes (en lien avec les associations intercommunales de Cœur de Savoie et avec le soutien des communes de LES MOLLETTES, MONTMELIAN, ST PIERRE d'ALBIGNY et la CCCdS.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôture la réunion à 21H45

Le Maire,
JC. NICOLLE



Le Secrétaire de Séance
B. ROCIPON

